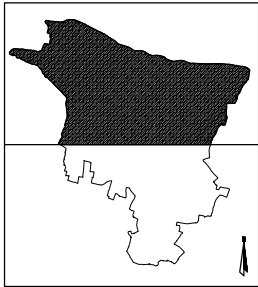
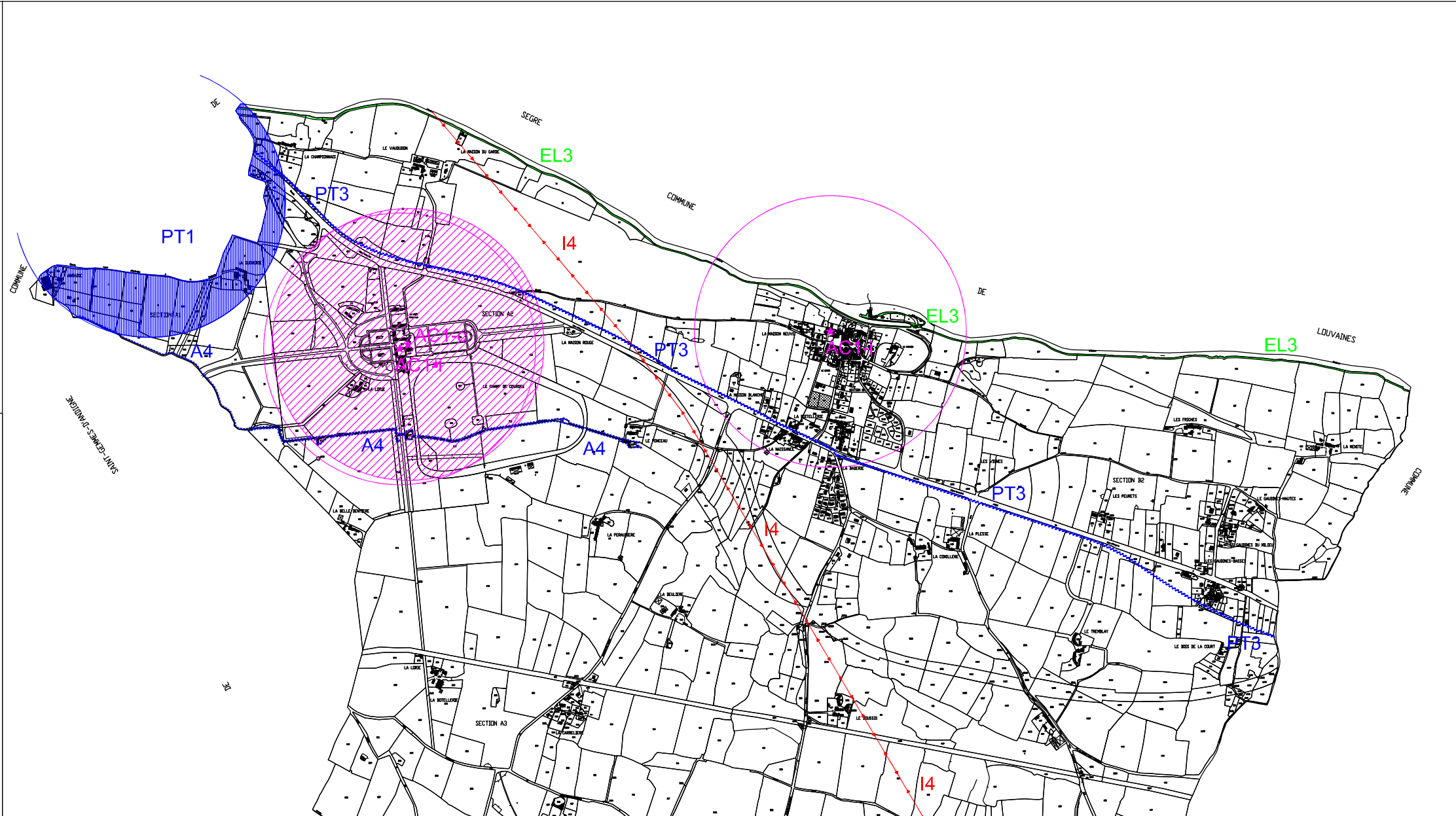


Département du Maine et Loire  
Commune du **LA CHAPELLE SUR OUDON**



Elaboration du plan local d'urbanisme

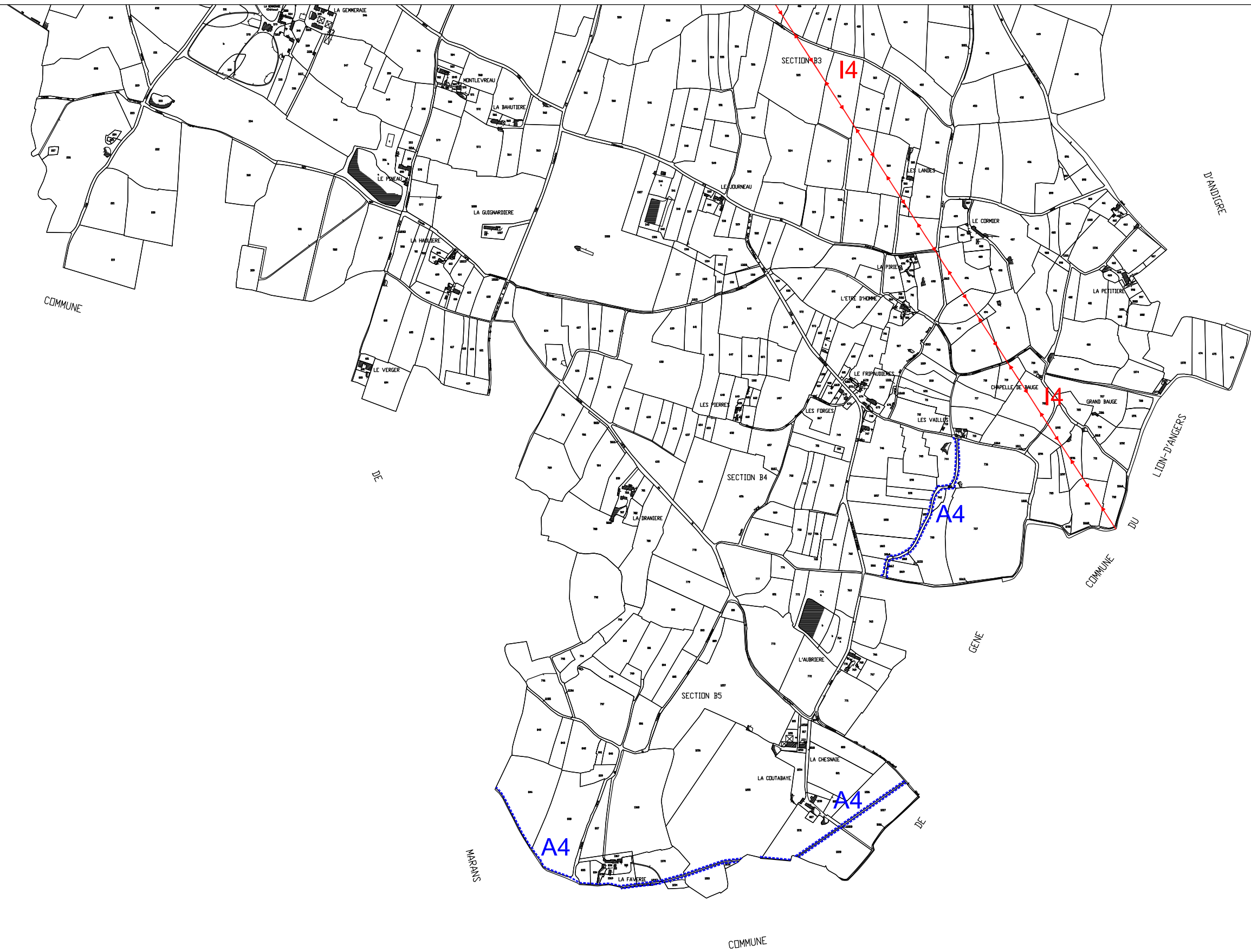
**PLAN DES SERVITUDES.**  
Zone rurale Nord.  
Echelle : 1/5000 ème.



LEGENDE	
	AC1-c Servitudes de protection des monuments historiques classés.
	AC1-i Servitudes de protection des monuments historiques inscrits.
	EL2 Servitudes en zones submersibles. ( PPR en cours d'élaboration )
	EL3 Servitudes de halage, du service navigation ou de libre passage des pêcheurs.
	I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
	PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et installations de télécommunications.
	PT1 Servitudes de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques.
	A4 Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du III de ces cours d'eau.

**LEGENDE**

- A4 Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
  
- I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.



Département du Maine et Loire  
Commune du **LA CHAPELLE SUR OUDON**



Elaboration du plan local d'urbanisme

**PLAN DES SERVITUDES**

Zone rurale Sud.  
Echelle : 1/5000 ème.

Projet de loi relatif au droit de l'urbanisme  
Article 110. - Le plan local d'urbanisme est un document d'urbanisme qui définit les règles d'usage des sols et d'occupation des sols à l'échelle communale.

**PLAN LOCAL D'URBANISME**



DOCUMENT PROVISOIRE